



Notice d'emploi N° 1263 / 2020

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Acaricide, Fongicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	80 % soufre
Nom UICPA:	sulfur

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Sulfur 80

Numéro d'homologation fédéral: I-1116	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 1947	Titulaire de l'autorisation étranger: Chemia S.P.A.,Italie

Netzschwefel Stulln

Numéro d'homologation fédéral: D-2030	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 0006-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Agro-Stulln GmbH,Allemagne

Tiovit Jet

Numéro d'homologation fédéral: I-1123	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 2923	Titulaire de l'autorisation étranger: Syngenta Crop Protection S.P.A.,Italie

Zeta 80

Numéro d'homologation fédéral: I-1125	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 7550	Titulaire de l'autorisation étranger: CIFO S.p.A.,Italie

Soufrugec

Numéro d'homologation fédéral: F-1127	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 67 00157	Titulaire de l'autorisation étranger: Phyteurop S.A.,France

Zolvis 80 Micro

Numéro d'homologation fédéral: I-1130	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 4292	Titulaire de l'autorisation étranger: MANICA,Italie

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Culture des baies			
fraise	oïdium du fraisier	Concentration: 0.2 - 0.4 % Dosage: 2 - 4 kg/ha	1, 2, 3
mûre	ériophyides gallicoles	Concentration: 1 % Dosage: 10 kg/ha Application: après le débourrement (longueur des pousses 10-15 cm).	3, 4, 5
mûre	ériophyides gallicoles	Concentration: 2 % Dosage: 20 kg/ha Application: pulvérisation au débourrement.	3, 4
Arboriculture			
cerisier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune)	maladie criblée des Prunus Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.75 % Dosage: 12 kg/ha Application: avant la floraison.	3, 6
cerisier, pêcher / nectarine, prunier (pruneau/prune)	maladie criblée des Prunus Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.3 - 0.5 % Dosage: 4.8 - 8 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: après la floraison.	3, 6
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.3 - 0.5 % Dosage: 4.8 - 8 kg/ha Application: après la floraison.	3, 6, 7
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.5 - 0.75 % Dosage: 8 - 12 kg/ha Application: avant la floraison.	3, 6
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier Effet partiel: tavelure des arbres fruitiers à pépins Effet secondaire: ériophyides libres	Concentration: 0.75 % Dosage: 12 kg/ha Application: au débourrement.	3, 6
poirier / nashi	ériophyides gallicoles	Concentration: 2 % Dosage: 32 kg/ha Application: après la récolte.	3, 6
pêcher / nectarine	oïdium du pêcher, tavelure noire du pêcher	Concentration: 0.3 - 0.5 % Dosage: 4.8 - 8 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: après la floraison.	3, 6
Viticulture			
vigne	oïdium de la vigne	Concentration: 0.1 - 0.4 % Dosage: 1.6 - 6.4 kg/ha Délai d'attente: 3 Semaine(s) Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	3, 8, 9, 10
vigne	acariose de la vigne, érinose de la vigne	Concentration: 2 % Dosage: 16 kg/ha Application: pulvérisation au débourrement.	3, 11
Culture maraîchère			
cucurbitacées	oïdium des cucurbitacées	Concentration: 0.1 - 0.2 % Dosage: 1 - 2 kg/ha Délai d'attente: 3 Jours	3
radis long, raifort	oïdium des crucifères	Dosage: 1.5 kg/ha Délai d'attente: 7 Jours	3, 12
tomate	Oïdium des solanacées.	Concentration: 0.1 - 0.2 % Délai d'attente: 3 Jours	3
Grande culture			
Houblon	oïdium du houblon	Concentration: 0.25 % Délai d'attente: 1 Semaine(s) Application: préventif dès 1 m de hauteur.	3, 13
Culture ornementale			
arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes	oïdiums des plantes ornementales	Concentration: 0.1 - 0.2 %	3
laurier-cerise	maladie criblée des Prunus	Concentration: 0.1 - 0.2 %	3
rosier	oïdium du rosier	Concentration: 0.1 - 0.2 %	3

Charges générales / agronomiques:

- 1 Pas de traitement entre la floraison et jusqu'à la fin de la récolte.
- 2 Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 4 Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.
- 5 Deuxième traitement; en cas de forte attaque.
- 6 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 7 Traitements post-floraux uniquement sur les variétés supportant le soufre.
- 8 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 9 Dosage plus élevé en cas de forte attaque.
- 10 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 11 Le dosage mentionné se réfère au stade 15-51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
- 12 6 traitements au maximum par culture.
- 13 15 traitements au maximum à 7 jours d'intervalle environ par parcelle et par année.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:**Phrases PPS**

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.